

La **référence cadastrale** permet de désigner et de localiser une parcelle (terrain ou bien immobilier) d'une commune.

Elle est utilisée pour les démarches d'urbanisme et les actes de vente.

Ces références cadastrales sont constituées :

- D'une **section**, c'est-à-dire la zone où se situe la parcelle
- D'un **numéro** de parcelle

Il est possible sur Cadastre.gouv.fr :

- D'effectuer une recherche par adresse ou par parcelle
- D'éditer un plan

Exemple :

Recherche par parcelle :

- Section → AN
- Numéro de parcelle → 374

MA RECHERCHE 

Ville, Commune

BARENTIN
ex : Rennes, Paris 9

Code Postal

76360
ex : 69008

Département

76 - SEINE-MARITIME
ex : Essonne, Côte-d'Or

☒ Par parcelle



Préfixe

000
ex : 000, 011

Section

an
ex : A, AD

➤ Liste des sections

N° de parcelle

374
ex : 250, 1

REINITIALISER

➤ RECHERCHER

Editer un plan (gratuit) :

Parcelle n° 374 - Feuille 000 AN 01 - BARENTIN (76360)

 Feuille 000 AN 01 - BARENTIN (76360)

Voir (gratuit)



Voir (gratuit) Acheter

